

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A SAINT-GORGON – LE 03 DECEMBRE 2018**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée à l'exception de Mmes c. BIROST, H. JUNOD, V. COURLET et Ms P. COMBE, G. MAGNIN-FEYSOT, C. BOURDENET et D. SALOMON

---

**I – DESIGNATION DES DELEGUES AU FUTUR EPAGE HAUT DOUBS HAUTE LOUE**

---

Mme JOLIOT expose à l'Assemblée que la Communauté a délibéré favorablement à l'adhésion au futur EPAGE le 02 juillet dernier, mais il a été omis de désigner les futurs Délégués.

Compte-tenu du travail effectué par M. Jacques DEGRIBALDI au sein du SMMAMD, il est proposé de le reconduire dans ses fonctions. Mme Colette JACQUET est pour sa part, candidate pour le 2<sup>o</sup> siège. Ces derniers sont désignés à l'unanimité des présents et sont par ailleurs désignés en qualité de délégués suppléants : M. Gilbert BILLOT et Mme Jocelyne JOLIOT.

---

**II – DESIGNATION DU DELEGUE AU SEIN DE L'OFFICE DE DESTINATION**

---

Mme JOLIOT informe l'Assemblée de la Réunion prévue le 06 décembre prochain, pour mettre sur pied le futur Conseil d'Administration et pour ce faire, il convient de désigner le représentant de notre Communauté de Communes.

M. René JACQUET fait acte de candidature et est désigné à l'unanimité des membres présents, M. Christian POURCELOT est désigné en tant que membre suppléant. Ces derniers représentaient la Communauté dans le cadre de l'Office local.

Elle rappelle que l'Abbaye de Montbenoit, en qualité de personne morale, est par ailleurs représentée au sein du Conseil d'Administration.

En apartée, Mme JOLIOT informe de la démarche engagée par Doubs Tourisme, afin de pérenniser la Taxe de Séjour, avec le mise en place d'une Plate-Forme de Perception. Compte-tenu du peu de travail à réaliser par la Communauté de Communes et du coût du service nouvellement proposé, il est décidé de ne pas donner suite pour l'instant à cette proposition.

---

**III – VALIDATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE C@P25**

---

Mme la Présidente informe l'Assemblée de la validation officielle du Contrat de Territoire C@P25 ce même jour au Conseil départemental.

M. Alain MARGUET souhaite rappeler que l'instance départementale a fait un effort significatif pour le milieu rural, avec presque 50 € par habitant mobilisés sur 2018/2024. Les Dossiers peuvent donc être déposés auprès Conseil départemental, étant entendu qu'une assistance pour l'Ingénierie financière peut être apportée pour rechercher des financements complémentaires. Contact : M. Vincent FLEUROT au 03.81.25.81.43.

## **IV – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU PROFIT DE LA CCCM**

---

Mme la Présidente présente la synthèse de la réunion du 28 novembre dernier, organisée à l'intention des Maires effectivement concernés par le transfert de la Compétence Assainissement au profit de la Communauté de Communes. A ce propos, elle rappelle que le principe de transfert de la Compétence à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est essentiellement conditionné au souhait de l'Agence de l'Eau d'avoir pour interlocuteur un Territoire structuré autour d'un E.P.C.I., sachant que 2 Dossiers d'Investissement sont en instance et que les enjeux financiers sont loin d'être négligeables.

Néanmoins, après avoir effectué un état des lieux communal et des premières approches, il semble utopique d'être opérationnel d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Tous les moyens matériels ne sont pas réunis pour que la Communauté mène à bien sa mission. Aussi et sur le Conseil de KPMG, il est proposé de reculer l'exercice effectif de cette Compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020. D'autant plus, qu'un important travail comptable doit être réalisé : Communication, Politique de Tarification, Harmonisation des Pratiques ... Pour ce faire, il convient d'Intégrer l'Assainissement en Compétence Optionnelle.

En apartée, elle rappelle le principe de la Minorité de Blocage, qui vise à reporter l'exercice de la Compétence Assainissement / Eau Si la question ne pose pas pour l'Assainissement, dans la mesure où la Communauté de Communes exerce déjà pour partie celle-ci, avec l'exploitation des Stations d'Épuration. Il est possible de le faire pour la Compétence Eau, sachant que ce sujet est plus complexe à organiser à l'échelle intercommunale. A cet effet, les communes devront délibérer d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2019 « pour » ou « contre » la prise de compétence. Si au moins 25 % d'entre elles représentant 20 % de la population se positionne « contre », le transfert est repoussé au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Il convient par ailleurs de procéder à une révision des statuts communautaires au préalable, pour être en adéquation avec la Loi NOTRe.

## **V – VALIDATION DES TARIFS**

---

### ⇒ Redevance Intercommunale d'Assainissement - Traitement

Un bilan analytique Station par Station est présenté à l'Assemblée. L'Année 2018 s'est plutôt bien déroulée et il convient de noter que le coût de gestion des Boues a été raisonnable, compte-tenu de l'implication des Agriculteurs locaux. Il n'est pas proposé d'augmentation des Tarifs pour l'année 2019, à l'exception de la S.T.E.P. de Gilley : le prix du mètre cube est arrêté à 0.65 € HT

### ⇒ Redevance d'Enlèvement des O.M.

Concernant les Tarifs de la Redevance Incitative des O.M. : il n'est pas proposé d'augmentation des Tarifs, mais il convient en contrepartie de prendre en compte la modification de la Collecte, avec une base forfaitaire de 12 vidanges pour l'Année 2019. La fréquence de Collecte des Bacs verts change, le Camion passera donc tous les 15 jours, ce qui est déjà le cas pour les bacs jaunes. En effet, un nouveau marché a été attribué à l'Entreprise COVED pour une durée de 5 ans et à cette occasion, les circuits et la fréquence de Collecte ont été réétudiés.

Quelques conseillers font part de leur mécontentement, et regrettent que le service ne soit plus à la hauteur de ce qui était proposé précédemment.

## VI - QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

---

⇒ **Renouvellement du Contrat d'Assurance Risques statutaires** : Le Contrat est arrivé à échéance prend fin en 2018 et à l'issue de la consultation organisée par le Centre de Gestion.

Son objectif est de couvrir les frais financiers des Collectivités lors des arrêts de travail. La Communauté de Communes souhaite renouveler son adhésion

⇒ **Équipement des Sites nordiques** : Mme la Présidente donne lecture d'un récent courrier du Haut-saugeais blanc, sollicitant une aide pour le renouvellement du Matériel de secours, destiné aux sites nordiques

A l'instar de ce qui a été pratiqué par le Passé, il est proposé d'abonder financièrement à l'équipement des Sites nordique, à hauteur de 2 000 €. Il s'agit d'un soutien à la gestion purement associative de ces sites.

Il est proposé de délibérer sur ce Principe lors du prochain Conseil communautaire, puisque le point n'était pas inscrit à l'ordre du jour

⇒ **Groupement d'Achat SYDED** : Depuis 2016, les opérateurs publics ont l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité entre autre pour une puissance supérieure à 36 kVA, ce qui est le cas de nos Stations d'Épuration

Ces nouvelles obligations ont conduits les 8 Syndicats d'énergie de la Région à se regrouper et à créer un Groupement d'Achat, dont l'objectif est de disposer de tarifs compétitifs et maîtrisés pour une durée de 2 ans.

Il est décidé de ne pas adhérer à ce groupement, qui sera opérationnel au 1<sup>o</sup> janvier 2020. Il est dès lors décidé de reconduire nos engagements avec EDF sur la base de l'offre de marché

⇒ **Aménagement des Combles de la Gendarmerie** : Divers contacts avec le Service des Affaires immobilières confirment la possibilité d'aménager les combles pour y loger les G.A.V., sous réserve d'une augmentation du loyer de la caserne à concurrence de 6% du moment, toutes taxes comprises.

Ces conditions semblent intéressantes et permettent d'envisager un Emprunt. Des contacts seront pris en début d'année 2019 avec un Maître d'œuvre, afin d'envisager une estimation des travaux.